

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Séance du 1^{er} Décembre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le 1^{er} Décembre 2022 à 18 Heures 30, selon convocation du 25 Novembre 2022, sous la présidence de M. Alain JOUANNY, Maire.

Présents : JOUANNY Alain, DRU Marie-Louise, MAILLASSON Amédée, BELLARBRE Marlène, BOUYAT Quentin, GAGNEUX Jérôme, LABARRE Nathalie, PEYRAT Marie-Christine, PINARDON Monique, QUERAUD Michel, TROMPEAU Séverine,

Absents excusés : DELPEUCH Dominique - GRIFFON Bernard -

Absente : Julia WERKOFF

Pouvoirs de Dominique DELPEUCH pour Alain JOUANNY
Bernard GRIFFON pour Amédée MAILLASSON

Le Quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Quentin BOUYAT

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour :

- 1 -Approbation du procès-verbal du 3 Novembre 2022
- 2 – Rapport de la CLECT
- 3- Motion de soutien aux personnels du Cadastre
- 4 – Dispositif Ecofinance

Questions et informations diverses :

Adopté à l'unanimité.

18 H 34 : Arrivée de M. Jacky LE GALL

1 – Approbation du procès-verbal du 3 Novembre 2022

Adopté à l'unanimité.

2 – Rapport de la CLECT

Monsieur le Maire informe que la commission de la CCHLEM a établi un rapport relatif à la révision des charges transférées dans le cadre du service mutualisé « instruction du droit des sols ».

Il explique qu'à ce jour, c'est la D.D.T. qui instruit les demandes d'urbanisme, après la mise en place du PLUI ce sont des agents de la CCHLEM qui effectueront ce travail.

Les charges supplémentaires pour notre Commune s'élèvent à 8 657 €. Cette somme viendra en déduction de l'attribution de compensation perçue annuellement (17 703.93 €), en 2023 la Commune ne percevra que 9 047 €.

M. QUERAUD interpelle M. JOUANNY sur le rapport de la Cour des Comptes concernant la Communauté de Communes, il a constaté qu'elle était « épinglée ».

M. le Maire rappelle qu'il représente la Commune au sein de la Communauté de Communes et que pour certaines décisions, il demande toujours l'avis du Conseil Municipal.

M. QUERAUD dit qu'il pensait que la Communauté de Communes était bien gérée, mais en fait, c'est un désastre. Il remarque que le site touristique de Mondon qui était bien connu, n'est aujourd'hui qu'un désert, est-ce la volonté de la communauté de communes ?

M. JOUANNY dit que la CCHLEM envisage également de laisser le site des Pouyades à une entreprise privée. Pourtant, la CCHLEM y construit un gîte de groupe, sans savoir s'il conviendra au futur gestionnaire.

Il informe que le site des Pouyades a un déficit d'environ 200 000 €, et que celui de Mondon n'était que de 75 000 €.

M. BOUYAT demande si la CCHLEM a sous-traité à un privé qui paie un loyer.

M. JOUANNY explique que la gestion privée cette année, a été une catastrophe. L'entreprise changera de personnel pour l'année prochaine.

Il informe que si le privé constate un déficit, c'est la CCHLEM qui le couvrera....

Mme DRU demande ce qu'il advient de l'auberge.

M. JOUANNY informe que l'auberge va être reprise, car les actuels gérants ont des problèmes de santé. Le snack sur la plage a bien fonctionné cette année, il aurait aimé que l'auberge soit reprise par le même gérant, mais ce n'est pas le cas...

M. JOUANNY dit que certains élus communautaires aimeraient céder Mondon.

M. JOUANNY explique qu'à chaque nouveau service mis en place, les Communes doivent en payer les charges.

M. QUERAUD constate que la communauté de communes veut tout gérer, tout contrôler avec une gestion lamentable, normalement ça ne devrait pas durer longtemps. Est-ce que la CCHLEM va tenir compte de l'avis de la Cour des Comptes ?

M. JOUANNY informe qu'une réunion a lieu mercredi prochain, on devrait en tenir compte...

M. QUERAUD regrette la communauté de communes Brame-Benaize qui ne fonctionnait pas si mal, là on a une grande communauté de communes et ça ne fonctionne pas.

M. le Maire dit qu'il faudrait comparer avec une communauté de communes équivalente telle ELAN. Il rappelle que notre communauté de communes a 10 compétences dont la petite enfance qui est en déficit, il serait intéressant d'établir un ratio par enfant.

M. BOUYAT demande si on peut quitter la CCHLEM.

M. QUERAUD se demande si la Commune a un avantage à être dans la communauté de communes.

M. JOUANNY rappelle que la Commune bénéficie des compétence voirie, petite enfance, médiathèque. Il se demande si la CCHLEM a besoin de 7 ou 8 personnes pour gérer les médiathèques, alors que chez nous, elle fonctionne très bien avec des bénévoles, là des économies pourraient être faites. Il rappelle également, qu'à la création de la CCHLEM, il n'y avait que 2 ou 3 agents de catégorie A, aujourd'hui ils sont une dizaine.

M. QUERAUD dit qu'en effet, la Cour des Comptes pointe du doigt le fonctionnement.

Mme PEYRAT demande si le fait de prendre en compte la population dans la répartition des charges est un avantage.

M. le Maire dit que oui, parce que si ces charges étaient réparties au nombre de dossiers, la Commune paierait sûrement plus.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter pour approuver ce rapport de la CLECT concernant les charges transférées dans le cadre du service mutualisé « instruction du droit des sols » :

Votants : 14 POUR : 13 ABSTENTION : 1 (M. QUERAUD).

3 – Motion de soutien aux personnels du Cadastre

La CGT propose au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

« Le Conseil Municipal apporte son soutien plein et entier à la lutte des personnels du Cadastre.

Avec eux, il considère que les effectifs du Service Départemental des Impôts Fonciers et notamment de sa Section Topographique doivent être significativement renforcés afin de répondre avec efficacité et dans le cadre des principes définissant le Service Public aux missions Fiscale, Topographique et Foncière confiées par le législateur à l'administration fiscale ».

Mme TROMPEAU estime que cette motion est une propagande de la CGT.

Mme PEYRAT regrette qu'il n'y ait pas d'autres rapports.

M. le Maire confirme qu'aucun autre syndicat n'a alerté.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de voter pour l'adoption de la motion :

Votants : 14 POUR : 13 1 ABSTENTION (Mme TROMPEAU)

4 – Dispositif Ecofinance

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une société privée qui peut permettre de revoir les bases fiscales des Taxes Foncières et de la Taxe d'Habitation.

Il rappelle que depuis plusieurs années la Commission Communale des Impôts Directs a demandé de revoir les classements des catégories 7 et 8.

Il informe que la Communauté de Communes a signé un contrat avec Ecofinance Groupe afin d'optimiser les ressources fiscales et celles des communes.

Ecofinance fournira un logiciel avec tous les classements de catégorie.

Mme TROMPEAU remarque que ce sont les secrétaires qui vont faire le travail.

M. JOUANNY dit qu'avec ce logiciel on pourra faire une mise à jour. Beaucoup de propriétaires font des travaux sans déclaration, et c'est donc un manque de recettes fiscales.

Mme TROMPEAU préférerait que les services fiscaux fassent ce travail.

M. LE GALL se demande ce que pense la Direction Générale des Finances Publiques de cette société.

M. JOUANNY explique que ce dispositif passe par la CCHLEM après une réunion avec la DGFIP.

Il donne le coût réparti sur 4 années :

- 1^{ère} année : 312,50 € de formation + 500 € HT d'accès au logiciel CMAGIC
- 2^{ème} année : 500 € HT d'accès au logiciel CMAGIC
- 3^{ème} année : 500 € HT d'accès au logiciel CMAGIC
- 4^{ème} année : 500 € HT d'accès au logiciel CMAGIC

Mme TROMPEAU demande couleront les mises à jour.

Mme BELLARBRE demande si le contrat est signé pour 4 ans, et se demande si on a besoin de 4 ans : un accès, une fois sur une année semble suffisant.

M. le Maire propose de reporter cette délibération à la prochaine séance, afin de prendre de plus amples informations.

Votants :14 Pour :8.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que la signature pour le bien sans maître de La Boutinotière aura lieu le 9 Janvier. Ensuite, la parcelle sera nettoyée et le bâtiment démoli avant une éventuelle vente.
- Ateliers séniors : Mme PEYRAT a été contactée car il n'y a pas de référent au sein du Conseil Municipal.
Mme DRU dit qu'elle a été contactée l'an dernier.
Mme PEYRAT rappelle qu'une convention a été signée en 2019 avec un engagement de 1 500 € de la Commune.
Elle rappelle qu'elle s'est engagée bénévolement car il y avait plus de 15 personnes.
Qu'en est-il aujourd'hui ?
M. JOUANNY dit qu'il n'y a pas eu de nouvelle convention.
Mme LABARRE propose que les ateliers seniors prennent contact avec la Malou.

Mme PEYRAT dit qu'aujourd'hui, ils demandent une aide financière pour leur fonctionnement.

- Marché de Noël : M. BOUYAT explique que 2 haut-parleurs ont été installés cet après-midi, afin de sonoriser la place derrière l'église.

Programme :

A partir de 14 H :

Chorale du Collège, Oui Rock en concert à l'église

Théâtre, Danse sous chapiteaux,

Concours de déguisement de Noël

Tombola

Père Noël

Buvette

21 H 30 : à l'église, concert Gospel

M. le Maire informe qu'à partir de 10 H, les manèges seront gratuits pour tous les enfants. Un tir à la carabine sera offert aux enfants de la Commune (des tickets seront remis aux enfants par le Maire).

Mme TROMPEAU informe qu'un mur d'escalade appartenant à la base de loisirs d'Eguzon sera installé pour les 2 jours avec 1 moniteur, coût : 1 000 €.

Dimanche 18 : Malou informe que tous les exposants seront installés sous les chapiteaux. Elle aura besoin d'aide pour installer les tables le matin dès 7 H 30 : MM. BOUYAT, JOUANNY et Mme BELLARBRE l'aideront.

La buvette sera tenue par Festi'Boismandé.

L'animation de la journée sera faite par un accordéoniste.

- Entretien des haies : M. BOUYAT s'inquiète de voir beaucoup d'entreprises forestières sur le secteur. Est-ce qu'on peut faire quelque chose ?
M. JOUANNY dit que la Commune ne peut rien faire, ce sont des affaires privées.
M. GAGNEUX informe que près de chez lui, 25 Hectares ont été coupés et replantés. Il souligne que les chênes sont référencés à la PAC.
- Le prix du repas au restaurant scolaire ne changera pas l'année prochaine (3.27 €).
- Les services de la Préfecture ont accusé réception de notre demande de recours gracieux contre le projet éolien.
- Le Conseil Départemental a été sollicité par la société des jeux olympiques pour le passage de la flamme olympique, 200 000 € : ce qui a été refusé.
Le Conseil Départemental a décidé d'organiser une opération participative et pédagogique afin de promouvoir le sport et les valeurs de l'olympisme auprès des enfants de CM2 et 6^e. Cette opération « En course pour les jeux » sera organisée à St-Sulpice le 21 Mai 2024, juste avant les Jeux Olympiques.
M ; JOUANNY souhaite en faire un événement exceptionnel avec par exemple une course en tenue 1900, le soir un feu d'artifice....
- Pour la réalisation des coffrets forains, le SEHV accorde une subvention de 1 346.58 €, pour un montant estimé de travaux de 5 386.30 € H.T.
- Pour l'installation de l'éclairage Led au Stade, le SEHV accorde une subvention de 18 221.04 € pour un montant de travaux estimé à 40 491.19 € H.T.
M. GAGNEUX a discuté de ce projet avec un responsable des terrains de sports à PARIS, qui lui a indiqué que le rayon d'éclairage led a tendance à rétrécir.
M. JOUANNY dit que l'éclairage du stade coûte actuellement 600 € par mois.
- Chauffage de l'église : 2 devis ont été demandés pour un chauffage électrique

➤ Dany PAGNAT : 15 820.15 € T.T.C.

➤ Noël MORIN : 19 415.30 € T.T.C.

M. le Maire a validé le devis de M. PAGNAT.

M. BOUYAT demande quel sera son délai d'intervention.

M. JOUANNY dit que M. PAGNAT doit réaliser les travaux en Janvier.

Fin de la séance à 20 Heures 15.

Le Maire,
A.JOUANNY



Le secrétaire de séance,
Quentin BOUYAT